



# Initiation au droit du travail pour les non-juristes

APPLICABLE AU  
01/01/2024

Découvrir les grands principes qui régissent la relation employeur / salariés et étudier les principales règles à maîtriser.

### OBJECTIFS :

- 1 Se repérer dans les sources du droit du travail,
- 2 Comprendre les grands principes de la relation entre l'employeur et le salarié,
- 3 Identifier les situations nécessitant une vigilance particulière et les marges de manœuvre.

### PUBLIC :

Managers et dirigeants d'entreprise.



**Durée : 2 jours  
(14 heures)**



**Tarif : Consulter  
notre calendrier**

### PRÉREQUIS :

Aucun prérequis

### PROGRAMME :

#### Se repérer dans le droit du travail :

- Identifier les différentes sources (accords collectifs, usages, règlement intérieur...),
- Articuler ces sources : la hiérarchie des normes.

#### La vie du contrat de travail :

- Distinguer le contrat de travail des situations voisines (sous-traitance, prestation de service...),
- L'embauche : contenu du contrat de travail, période d'essai,
- L'exécution du contrat de travail : suspension du contrat de travail (maladie, maternité...) / modification du contrat de travail / pouvoir disciplinaire / rémunération (dont l'épargne salariale),
- La fin du contrat de travail : les différents modes de rupture (démission, licenciement, rupture conventionnelle, départ en retraite...).

#### Le temps de travail :

- Temps de travail effectif et temps voisins (déplacement, astreinte, habillage),
- L'horaire de travail : durées maximales, temps de repos, travail de nuit, travail du dimanche...,
- Le décompte du temps de travail : durée légale et heures supplémentaires, annualisation, forfaits,
- Les congés payés.

#### Les représentants du personnel et le champ de la négociation :

- Le comité social et économique : mise en place, fonctionnement, attributions,
- Le champ de la négociation d'entreprise.

#### Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

#### Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

### CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

✉ formation@sseti.fr • ☎ 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR